

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy - LIENS Charles
Excusés : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc
Syndic suppléant : OLIVIER Denis
Excusés : NOUGUIER Marie Claude – CALVIERE Robert

L'an deux mille dix-neuf et le douze novembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à 18 h au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT DE CANAL 2020

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le contrat de canal prévoit un poste de chargé de mission pour animer le contrat et coordonner les actions avec les autres maîtres d'ouvrage.

Depuis le 01/01/2016, ce poste est assuré par le directeur du canal, jusqu'au 31/12/2019. Suite au bilan du contrat de canal, en accord avec les partenaires financiers, il est nécessaire de prolonger le poste de chargé de mission sur l'année 2020, pour préparer le contrat de canal n°2.

Une demande de subvention peut être faite auprès de l'Agence de l'Eau RM et C, à hauteur de 50% de 20% d'un temps plein.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 15 450 € HT réparti comme suit :

- AGENCE DE L'EAU RMC 50%
- AUTOFINANCEMENT 50%

Le président propose au comité de se prononcer sur cette demande d'aide et son plan de financement.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et la demande d'aide sur la base de 15 450 euros H.T., et son plan de financement et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 084-298401712-20191112-2019_026-DE

